Les enfants et le Net : débat à Saint-Charles

samedi 11 decembre 2010 - pag

PRÉVENTION L'antenne monégasque d'Action Innocence a sensibilisé jeudi soir les parents d'élèves de l'école primaire

La salle polyvalente de l'école Saint-Charles semblait, jeudi soir, presque pleine. Remplie de parents d'élèves du primaire en quête d'informations sur un outil mais aussi un danger qui guette leurs enfants : Internet (Monaco-Matin du 26 novembre). L'antenne monégasque de l'ONG Action Innocence, qui lutte pour préserver la dignité et l'intégrité des enfants sur la Toile, leur a apporté des réponses durant près de deux heures. En alertant les parents sans jouer sur la peur. Le directeur de l'Éducation nationale en Principauté Claude Péri a également assisté à la conférence. « *Monaco est probablement l'État qui met le plus de moyens en place dans le rapport de l'enfant à Internet. Mais nous avons une limite : la porte de vos maisons. Avec Internet, vous ouvrez le monde à vos enfants et avec cela, vous leur ouvrez aussi la face sombre du monde* », a déclaré, en guise d'introduction, Frédérique de Chambure, secrétaire générale d'Action Innocence Monaco.

« Surfer avec prudence »

À peine deux minutes plus Facebook. « *En 7e, les enfants ne peuvent pas avoir accès à Facebook. La limite d'âge est fixée à 13 ans. Pourtant, quelques mains se sont levées lorsque nous leur avons demandé s'ils étaient inscrits* », constate Jean-Philippe Noat, le directeur technique d'Action Innocence Monaco. Le phénomène Facebook demeure tellement à la mode qu'il dépasse largement la question de l'âge. « *Les enfants ne dirigent pas Internet mais Internet les dirige* », ajoute la psychologue Valérie Huet.

Des dangers nombreux

Les dangers d'Internet sont nombreux. Le piratage de webcam, la non-existence du droit à l'oubli numérique, les faux amis, les informations contenues sur les blogs accessibles à tous, autant de problèmes qui peuvent nuire aux enfants. « *Quand ils vont sur des sites comme Facebook, les enfants ne sont pas obligés de remplir tous les champs d'information. Mais ils le font parce qu'ils ont peur que leurs copains ne les retrouvent pas. Ils ne se doutent pas que derrière un contact, il puisse y avoir un adulte* », poursuit Valérie Huet. « *Les parents, de les fixer* », indique Noëmy Kostic, également psychologue.

D'autres phénomènes que Facebook ont été abordés comme le happy slapping (1) et le site Chatroulette (2). Un guide intitulé « *Surfer avec prudence sur Internet* » a été distribué à l'ensemble des parents présents. Reste à savoir si ces derniers, une fois sensibilisés, s'en serviront.

ADRIEN PAREDES

(1) Le happy slapping constitue l'action de filmer une personne en train de se faire tabasser et de mettre la vidéo en ligne. Cette pratique est passible de poursuites pour non-assistance à personne en danger. (2) Chatroulette est un site de messagerie instantanée où les interlocuteurs sont mis en relation de façon aléatoire, à la manière d'une roulette russe.

L'équipe d'Action Innocence Monaco a sensibilisé près d'une cinquantaine de parents d'élèves de l'école Saint-Charles. (Photo Adrien Paredes)

Facebook dans le viseur des parents

« *Ma fille ne veut pas m'accepter comme amie sur Facebook. J'ai réussi à avoir son mot de passe et je m'en sers pour vérifier son compte. Heureusement, elle ne le sait pas* », confie une responsable d'Action Innocence Monaco. Elle concède toutefois avoir fait, avec elle, le tri de ses « amis ». Plus de la moitié ont été supprimés. Sur Facebook, les parents d'élèves de Saint-Charles n'ont pas été avares de questions et de commentaires.

« *Peut-on enlever les photos de son fils quand celles-ci ont été postées par ses* *Vous pouvez retirer le lien associant votre fils à la photo concernée mais pas la photo en elle-même* », rétorque le directeur technique d'Action Innocence. Une mère d'une élève de 12 ans, a évoqué la situation de sa fille. « *Deux de ses camarades l'ont menacée via le site. Je connais les parents de ces filles mais le dialogue avec eux est impossible. J'ai contacté l'établissement mais il ne soutient pas ma fille* ».

« *Contactez directement le proviseur* », lui répond-on. « *Pour régler ce genre de problème, ils sont très bien à la Sûreté* contre la création de groupes à l'énoncé choquant à l'encontre de son enfant. « *Et si les premiers fautifs étaient les parents ?* » se demande son voisin. « *Il ne faut pas diaboliser Facebook car cela incitera encore plus vos enfants à s'inscrire. Et ils iront ouvrir leur profil chez le copain* », souligne Frédérique de Chambure.

Lorsqu'a été évoqué le phénomène de happy slapping, (un cas est survenu en octobre dernier à la gare de Monaco), les commentaires se sont faits plus véhéments. A l'image de

Un homme de 62 ans était cité à comparaître, le 10 mai, pour avoir détenu des images mettant en scène des mineurs et présentant un caractère pédopornographique.

Accoudé à la barre, le prévenu, un résident monégasque de 62 ans, n'a pas contesté les faits, mardi devant le tribunal correctionnel. Il comparaissait pour détention et accession à des images représentant des mineurs et présentant un caractère pédopornographique. Derrière lui, la salle était bondée, et, ironie du sort, une classe de lycéens suivait l'audience.

Les faits remontent à février 2010. La Sûreté publique traquait les téléchargements de fichiers pédopornographiques en principauté avec le logiciel de l'organisation Action Innocence. L'individu, en train d'en télécharger deux, est trahi par son adresse IP. *« Je n'avais pas visionné ce que j'avais enregistré. Dès que je les ai vues, je les ai trouvées dégeulasses et les ai supprimées »*, s'est-il défendu. S'en est suivie une perquisition à son domicile à l'automne. Les enquêteurs ont retrouvé sur place des milliers de fichiers à caractère érotique ou sexuel (images et vidéos) gravés sur des CD ou enregistrés sur cassette. Sur une partie d'entre eux, ils ont constaté la présence de filles ayant *« l'apparence de la minorité »*. Le prévenu, qui tapait les mot-clés "lolita" ou "bitch" sur Emule, un réseau de partage de fichiers en ligne, s'est ému : *« Ce qui m'intéresse, c'est les filles de 18 à 45 ans. Est-ce que j'ai l'air de… »*. *« Tout le monde a l'air »*, a coupé le président Marcel Tastevin.

L'homme « boulimique d'érotisme »

L'homme, qui téléchargeait depuis trois ans, a évoqué une anecdote particulière pour se dédouaner. *« Emule, c'est n'importe quoi. Un jour, je voulais du Charles Aznavour mais j'ai eu un porno à la place »*, a-t-il soutenu. *« Ce n'est pas non plus du Charles Aznavour qu'on a trouvé sur vos disques gravés »*, a rétorqué le président du tribunal, en référence aux milliers de CD contenant des images et films érotiques amateurs ou professionnels. L'homme le concède, il les *« collectionne depuis vingt ans »*. Des vidéos ont aussi été tournées par le prévenu. Certaines sur des plages anonymes avec des gros plans sur les postérieurs et poitrines de très jeunes adolescentes et une autre réalisée chez lui, filmant à leur insu, deux jeunes femmes en train de se dénuder. *« C'était mes nièces. Je voulais leur faire une blague »*, a argué l'individu. Stupéfaction dans la salle. *« Les fichiers mettant en scène des mineurs représentent moins d'1 % de ma collection »*, a ensuite déclaré le résident monégasque. *« C'est difficile d'avouer, devant de potentielles victimes, son attrait pour la chair plus que fraîche. Le prévenu possède un profil orienté vers le voyeurisme. Mettre une caméra dans une chambre à coucher, ça va largement au-delà de l'humour noir »*, a relevé le ministère public représenté par Michaël Bonnet. Qui a requis huit mois de prison avec sursis assortis d'une amende de 1000 euros. M^{e} Hervé Campana, lui, a présenté son client comme *« un boulimique d'érotisme »*. *« Dans les fichiers retrouvés, il y a des images prises sur des plages naturistes, d'autres sont artistiques puisque réalisées par le photographe David Hamilton. Il n'y a pas de*

Tribunal correctionnel

Prison ferme requise pour un pédophile récidiviste

Hier matin, le tribunal correctionnel de Monaco s'est penché sur une nouvelle affaire de pédophilie. Il était reproché à Vincent J., né le 7 janvier 1970, d'avoir incité à la débauche plusieurs mineurs de la Principauté. Déjà condamné par ce même tribunal en 2005 et 2006, ce récidiviste n'était pas, cette fois, dans le box des accusés, car il est détenu actuellement à la prison de Nice.

Sa méthode? Il engageait, entre 2008 et 2009 sur les réseau Facebook, messageries et autres blogs, des conversations avec des collégiens, rapidement orientées sur la sexualité. L'appât linguistique cédait vite le pas à la dimension vidéo, où l'accusé avait l'habitude d'exhiber son sexe par le biais d'une webcam. Il y avait, évidemment, ceux qu'il dérangeait par ses avances salaces, ceux qu'il dégoûtait par ses intentions si crues, ceux, enfin, exaspérés par sa pédophilie.

« *C'est d'ailleurs la dénonciation d'une personne de l'association monégasque Action, Innocence qui a permis de l'appréhender,* a souligné le président, Marcel Tastevin. *Rapidement confronté par les policiers, il est passé aux aveux. Cela faisait quelque dix-huit mois qu'il gérait cette activité. Il se servait également de son iPhone pour communiquer avec ses victimes. Au début, il prétextait donner des cours de rattrapage pas trop chers, mais sans qualification complémentaire…* »

Il collectionnait ses victimes, comme le prouvent ses précédentes inculpations dans le pays voisin, en 2003, novembre 2008, septembre 2009, pour atteintes sexuelles sur des mineurs de 15 ans.

Des parents d'enfants abusés étaient présents à l'audience pour témoigner des ravages de ce provocateur, dont l'œuvre s'inscrit dans la destruction en règle des dogmes de la pensée correcte. « *Vincent J. mettait les jeunes en confiance en parlant de balade à vélo ou de la pratique de diverses activités ludiques…* », confie une mère de famille.

« La psychothérapie sera inefficace »

On apprend également, par d'autres témoignages cités par le président, que Vincent J. annonçait volontiers « *ses exploits, basés sur la masturbation et la fellation sur des jeunes d'un collège. Plus lâche encore, il se servait de ces jeunes pour "rabattre" d'autres proies. Aux adolescents, il proposait de l'argent, 20 € environ, pour faire des choses faciles. Et d'autres sommes plus conséquentes, mais à condition de poser pour des photos. Des propositions sordides, bien souvent rejetées…* »

« *Il reconnaît cette attirance pour la pédopornographie,* souligne le président. *Mais il a du mal à s'en sortir. Le psychiatre le juge ni mature ni agressif. Toutefois, intelligent, il sait subtilement faire la différence entre ce qui est interdit et permis par la loi. La psychothérapie sera inefficace, car ce patient a triché avec les règles.* »

Dans son réquisitoire, le procureur, Jean-Jacques Ignacio, ne rêve pas. « *La décision du tribunal aura une valeur symbolique, avec peu de conséquences pratiques. Car la décision prise aura bien du mal à être exécutée pour ce Français. On peut craindre également, avec l'âge, qu'il y ait peu de possibilité de voir son comportement évoluer vers la normale, c'est-à-dire que cette préférence sexuelle pour les jeunes adolescents n'est pas prête de disparaître. Et les peines de prison ne sont même pas de nature à le faire changer d'avis. Donc, pas de circonstances atténuantes à considérer. Car on peut craindre, une fois sa liberté retrouvée, l'inévitable répétition. Je demande un à deux ans de prison avec délivrance d'un nouveau mandat d'arrêt.* »

Le jugement a été mis en délibéré au mardi 28 juin.

J.-M.F.